



Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

avril 2016

Diversité artistique Montréal (DAM)

Représenté par son directeur général, Jérôme Pruneau

3680 rue Jeanne-Mance - 310b

diversiteartistique.org

(514) 280-3581

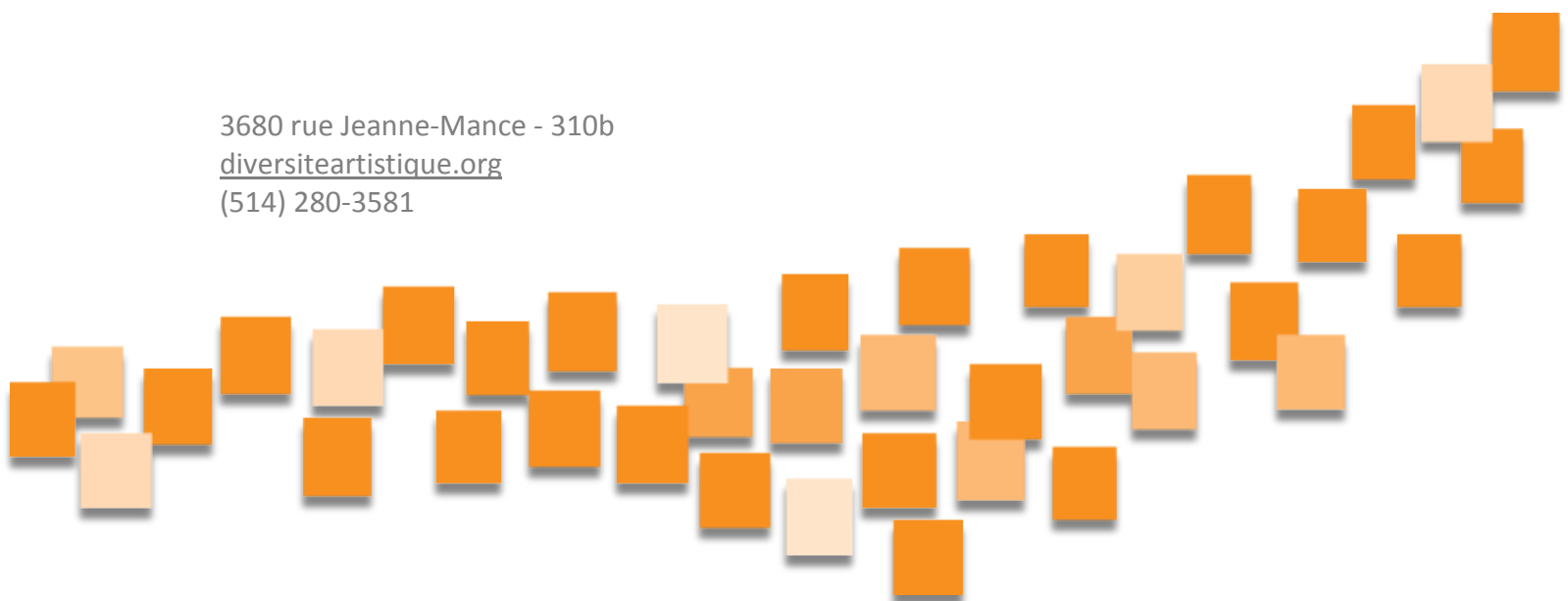


Table des matières

1.	Mission de Diversité artistique Montréal	4
2.	Le rôle essentiel de la diversité des expressions artistiques et culturelles dans l'édification d'un Québec culturel inclusif et ouvert sur le monde	4
3.	Défis et pistes de réflexion pour favoriser une participation des Québécois de toutes origines, artistes comme citoyens, à la culture	7
3.1.	Assurer une représentation juste et équitable de la diversité ethnoculturelle dans les productions artistiques et culturelles	7
3.2.	Intégrer la diversité ethnoculturelle dans les institutions et les organisations culturelles	9
3.3.	Assurer la reconnaissance des pratiques et des expériences des artistes immigrant-e-s	11
3.3.1.	Facilitation de l'accès aux associations professionnelles	11
3.3.2.	Facilitation de l'accès aux subventions	12
4.	Recommandations	16



Diversité artistique Montréal (DAM) accueille avec enthousiasme la perspective d'une nouvelle politique culturelle, avec l'espoir de la voir refléter la diversité ethnoculturelle telle qu'elle existe désormais au Québec. Nous souhaitons voir émerger des **mesures concrètes en faveur d'une inclusion réussie et réciproque dans le secteur culturel et des arts**. Ce présent mémoire se concentrera sur les enjeux liés à la diversité culturelle, que DAM considère comme élément central d'une nouvelle politique culturelle. Ainsi, DAM tentera de fournir des réponses et des pistes de réflexion aux questions 23 et 26 du cahier de consultation essentiellement. Toutefois, son apport se veut transversal. Huit recommandations clôtureront ce document, mettant l'accent sur **la nécessité d'accroître la diversité dans les arts et la culture** afin que cette diversité contribue pleinement à la richesse culturelle du Québec.

Deux préambules nous semblent importants. Premièrement, DAM constate avec déception que la composition du comité-conseil (avec 7 personnalités représentant chacune un secteur important) formé autour du Ministre Fortin ne comporte **aucune personne spécialisée sur les questions liées à la diversité**. Or, nous pensons aujourd'hui que la centralité et l'importance capitale de ces enjeux aurait nécessité une attention toute particulière, notamment en confiant le soin à une personne d'assurer une veille et un rôle conseil en la matière au sein du comité. Les interlocuteurs experts dans ce domaine ne manquent pas, et DAM se serait fait un plaisir autant qu'un devoir d'offrir au Ministère son expertise basée sur près de 10 ans d'expérience.

Deuxièmement, la mise en place d'une nouvelle politique culturelle passe selon nous par un **changement de paradigme fondamental afin de créer une société inclusive**, laquelle passe en partie par le secteur des arts et de la culture. Ce changement de paradigme tend à considérer non plus la diversité culturelle comme un *addenda* parmi d'autres, mais à penser davantage une « culture de la diversité » comme le « chapeau » qui coiffe l'ensemble de cette nouvelle politique culturelle. Il faut donc inverser les pôles de sorte, qu'à terme, chacun puisse s'approprier et intégrer systématiquement dans ses modèles, dans ses constructions, dans son imaginaire cette « culture de la diversité ».

Celle-ci consiste à saisir l'idée par exemple que l'expression d'une œuvre réalisée par un artiste vénézuélien résident permanent du Québec s'inscrit dans le patrimoine culturel de la société québécoise, de même que celle d'un artiste autochtone ou celle d'un artiste du Lac-Saint-Jean. Entendue comme tel, cette pensée élargit immédiatement la vision de la diversité culturelle. L'interculturel dont il est fait mention page 19 apparaît et agit. Dès lors, la possibilité de réfléchir en termes de « culture de la diversité » s'impose pour mieux inclure et non plus nommer une diversité qui ne nous concernerait pas. La « culture de la diversité » doit donc être une **révolution de pensée** qu'il est nécessaire de considérer en amont de toute action politique.



1. Mission de Diversité artistique Montréal

Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de **promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture** au Québec. Cette mission passe par la reconnaissance d'une diversité d'artistes et de pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal. DAM cherche à maintenir une présence vigilante et critique envers les politiques et les actions des instances artistiques et culturelles, en s'appuyant sur le principe selon lequel **la diversité des expressions contribue à la vitalité et à l'excellence de la vie artistique**. En plus d'œuvrer à sensibiliser le milieu culturel aux obstacles systémiques qui freinent le développement équitable des artistes et des organismes de la diversité, DAM travaille également à soutenir les artistes issu-e-s de l'immigration¹ dans leur parcours d'insertion professionnelle à travers un service d'accompagnement personnalisé, un programme de mentorat et des activités de mise en relation et de réseautage.

2. Le rôle essentiel de la diversité des expressions artistiques et culturelles dans l'édification d'un Québec culturel inclusif et ouvert sur le monde

À la lecture du cahier de consultation « Un nouveau chapitre culturel pour le Québec », DAM se réjouit de constater que la diversité culturelle est incluse dans les grands principes énoncés. La préoccupation du Ministère pour l'égalité en matière d'accès, de participation et de contribution à la vie culturelle doit toutefois concerner **autant les citoyens que les artistes**. Notre mémoire souhaite ainsi porter le regard sur la condition et la reconnaissance des artistes professionnels issus d'origines diverses qui rencontrent trop souvent encore des obstacles qui ne permettent pas de parler d'égalité en la matière.

Dans l'idée d'aller vers une « culture de la diversité », telle que présentée en préambule, nous souhaitons souligner à travers ce mémoire la contribution remarquable que pourraient apporter les artistes *dits* de la diversité au secteur des arts et de la culture dans l'édification d'une société inclusive, **à l'image de sa diversité**, si des mesures concrètes et des ajustements lui étaient consacrés.

¹ L'expression « issu-e-s de l'immigration » inclut ici, et tout au long du document, les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s comme les deuxième et troisième générations d'immigrant-e-s.



Ainsi, DAM appuie la vision de la culture comme « vecteur de dialogue interculturel et de cohésion sociale », **sous réserve que les conditions soient réunies pour permettre la pleine réalisation de ces ambitions.**

À cet égard, les artistes représentent des actrices/teurs clé-e-s de cette mise en dialogue, et l'art - dans toutes ses facettes et disciplines - peut être vu, de la même façon, comme un point de contact, voire un pont, entre les pratiques, les visions, les mondes. **L'art et la culture sont plus qu'une industrie, ils sont, comme le mentionne le Ministère, des facteurs de cohésion sociale.** De ce point de vue, il importe de se départir d'une conception élitiste de l'art et de le voir plutôt en mouvement et en circulation constante, prompt à investir tous les lieux de vie, au-delà des espaces de diffusion – écoles, places publiques, bibliothèques, etc. – pour lui confier le rôle de ciment pour un meilleur vivre-ensemble. En ce sens, un milieu artistique et culturel inclusif de toutes les diversités présentes au Québec constituerait un **pilier essentiel d'une politique culturelle actuelle et en proie avec la réalité sociale du Québec.**

En plus de représenter une **force économique considérable**², le secteur culturel détient un **capital symbolique** au moins aussi important que son capital économique.

Les actrices/teurs du milieu artistique et culturel contribuent notamment à façonner l'imaginaire collectif de la société. Or, pour que le secteur culturel se révèle rassembleur, dans les récits produits comme dans les faits, **il est nécessaire que tout un chacun soit en mesure de s'y reconnaître, de se projeter, et de s'épanouir dans un devenir commun.** En ce sens, la diversité des expressions culturelles doit être au cœur du développement de la nouvelle politique culturelle³.

Dans cette volonté d'inclure, si des efforts de la part des artistes issu-e-s de l'immigration sont nécessaires, la **réciprocité du processus d'inclusion** voudrait que la société d'accueil, à travers ses institutions gouvernementales, reconnaisse les obstacles systémiques qui se posent aux artistes immigrant-e-s et aux artistes des minorités ethnoculturelles comme aux artistes autochtones, et tende une main vers elles/eux. La

² Dans une étude de Mars 2012, effectuée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, il est indiqué que « les entreprises et les organismes du secteur de la culture ont contribué pour 4,0 milliards de dollars à l'économie du Québec, ce qui correspond à 1,6 % du PIB de l'ensemble du Québec pour l'année 2009 ». Cette contribution comprend la création de 58 363 emplois. [En ligne]. <http://www.mrif.gouv.qc.ca/PDF/actualites/Survol20-mars2012.pdf> (consulté le 30 janvier 2015)

³ C'est notamment la position qui est au cœur de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de l'UNESCO que le Canada a signé en 2005, vivement soutenu par le Québec.



responsabilité de la société d'accueil à cet égard ne doit pas être minimisée, dans aucun secteur.

Un meilleur soutien, doublé d'un **système de reconnaissance fonctionnel** des artistes professionnels issu-e-s de l'immigration, contribueraient à une plus grande diversité des expressions culturelles et auraient des effets positifs sur de nombreux aspects de la vie collective, au premier chef desquels :

- un meilleur **sentiment d'appartenance** des nouvelles/eaux arrivant-e-s et des minorités ethnoculturelles
- une plus grande **participation** à la vie sociale et culturelle des différentes communautés, notamment en termes de renouvellement de publics dont on connaît les défis pour les années à venir.
- un **enrichissement des arts et de la culture** grâce à l'inclusion d'une diversité de pratiques et de sensibilités, permettant une rencontre des esthétiques et produisant une richesse culturelle et artistique plus grande pour faire face à une vision esthétique occidentale et contemporaine parfois ethnocentrée.

Les trois principaux défis auxquels est confronté, selon DAM, le secteur culturel en matière de diversité sont autant de défis appelant des engagements concrets et dont la mise en place permettrait de solidifier les fondements d'une société inclusive : **représentation juste et équitable de la diversité culturelle / reconnaissance des expériences / accompagnement des artistes *dits* de la diversité.**

La distinction entre minorités ethnoculturelles et immigrant-e-s appelle une approche différenciée en ce qui a trait aux difficultés spécifiques vécues par chacune de ces catégories, ainsi qu'aux stratégies à mettre en œuvre pour les résorber. Si le premier défi (représentation juste et équitable de la diversité culturelle), de même que la stigmatisation et la discrimination, sont valables pour les deux catégories, les deux autres défis (reconnaissance des expériences et accompagnement) se posent davantage pour les personnes ayant immigré, récemment ou **de longue date.**



3. Défis et pistes de réflexion pour favoriser une participation des Québécois de toutes origines, artistes comme citoyens, à la culture

DAM croit profondément aux bienfaits des actions en faveur d'un rapprochement interculturel. Pour avancer dans cette direction, il est essentiel de ne pas poser la reconnaissance de la diversité en opposition, ou en tension, avec la préservation d'une « identité culturelle québécoise », tel qu'il est sous-entendu à la page 19 du cahier de consultation. Au contraire, la diversité démographique d'aujourd'hui devrait consacrer l'idée que **l'identité culturelle du Québec est désormais intrinsèquement métissée** et qu'elle est façonnée par l'apport d'enfants d'immigrants, de petits-enfants d'immigrants et d'immigrants récents qui composent le Québec et la population québécoise. Sans cette ouverture et la reconnaissance de la mouvance de l'identité, le risque est de s'accrocher à une vision nostalgique d'une identité québécoise fantasmée et nullement en phase avec les réalités actuelles. La vitalité culturelle du Québec vient en effet en grande partie du bouillonnement des artistes et du métissage des pratiques artistiques. Dans une large mesure, **la rencontre de personnes issues d'horizons divers participe à l'hétéroclisme et au dynamisme de la vie culturelle.**

3.1. Assurer une représentation juste et équitable de la diversité ethnoculturelle dans les productions artistiques et culturelles

À ce jour, aucune étude exhaustive n'a été réalisée pour documenter la sous-représentation de la diversité ethnoculturelle dans les arts, de même que ses causes et ses effets.

Bien que ce constat saute aux yeux de tout amateur de culture au Québec, un tel portrait serait le bienvenu afin de bénéficier d'un outil permettant de recenser les obstacles systémiques ainsi que les progrès réalisés, mais aussi de réfléchir à des solutions structurantes pour remédier à cette réalité. Un tel projet est nécessaire afin de prendre acte de cette problématique et d'y répondre de façon pertinente et éclairée. C'est d'ailleurs l'une des recommandations de DAM qui est présentée en fin de mémoire.

Selon nous, le plus grand défi que nous identifions comme obstacle non seulement à un imaginaire collectif inclusif mais surtout, par ricochet, à la participation sociale et culturelle de toutes les communautés au secteur artistique et culturel dans son



ensemble, demeure en effet la **sous-représentation de la diversité de la société québécoise dans le secteur des arts et de la culture.**

Il est impossible de se sentir parties prenantes de la vie culturelle en tant que minorités ethnoculturelles et personnes immigrantes lorsque les productions artistiques et culturelles ne comportent ni des voix ni des visages de personnes d'origines diverses. La participation à la vie culturelle dépend en grande partie de la capacité des personnes à **s'identifier à des contenus culturels et à des artistes qui leur ressemblent et/ou qui font écho à leurs réalités.**

Il importe de **s'assurer de la présence d'une diversité de pratiques artistiques et d'artistes issu-e-s d'horizons variés au sein des productions culturelles**, afin de refléter au mieux les différentes sensibilités et préoccupations qui existent au sein de la société. Cette représentation plus juste de la société dans le paysage culturel permettrait **d'intégrer la diversité dans l'imaginaire culturel collectif**, qui ne doit pas être figé, ni dans l'unique sonorité de la langue française – on pense à l'omniprésence de l'accent québécois sur les scènes et à la télévision –, ni dans les références culturelles traditionnelles, ce qui constituerait un véritable socle et une réelle avancée pour un Québec interculturel.

Meilleures pratiques

Plusieurs initiatives existent déjà pour pallier ce manque de représentation de la diversité dans les productions culturelles.

- **Auditions réservées aux comédien-ne-s de la diversité** : DAM, en collaboration avec Radio-Canada et le Théâtre de Quat'Sous, a mis en place en 2014 les Auditions de la diversité, initiative née du constat de la sous-représentation à l'écran et dans les théâtres des artistes issu-e-s de l'immigration. Face au peu de rôles offerts à ces artistes, cette journée d'auditions est l'occasion de mettre en relation des professionnels de l'industrie et des talents « colorés ». Cette initiative doit trouver une façon de se pérenniser financièrement afin qu'elle ne soit pas sujette chaque année à une possible disparition.
- **La Cellule iDAM** : DAM lance le 11 mai 2016 un service conseil qui vise à offrir un service d'accompagnement dans la transition vers une meilleure prise en compte du facteur « diversité (ethno)culturelle » au sein des organisations du milieu artistique et culturel. Avec La Cellule iDAM, l'objectif principal de DAM est de sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure la diversité dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique.



- **Comités de travail sur la diversité et sensibilisation** : certaines institutions du milieu des arts et de la culture ont mis sur pied des groupes ou comités de travail visant à réfléchir sur les façons de changer les pratiques à l'interne pour inclure davantage de diversité. Par exemple, un groupe de travail regroupant une quinzaine de représentants de télédiffuseurs (dont Radio-Canada), d'associations professionnelles artistiques et d'instituts de formation travaille non seulement sur l'enjeu de la diversification des comédien-ne-s et des équipes de production, mais aussi des histoires qui sont présentées à l'écran.
- **Programmation diversifiée et interculturelle** : le MAI (Montréal arts interculturels) fait figure de pionnier dans la valorisation et la diffusion de pratiques artistiques interculturelles. Il représente un espace d'échange et de dialogue entre les artistes et les communautés et permet le rayonnement d'œuvres artistiques très diversifiées. L'équipe, elle-même diversifiée, permet une plus grande sensibilité à des pratiques métissées ou étrangères.

3.2. Intégrer la diversité ethnoculturelle dans les institutions et les organisations culturelles

Enjeu

Dans la volonté d'aller vers un paysage artistique et culturel à l'image de la société québécoise, il est primordial de **s'assurer que les lieux de prises de décision dans les arts et la culture – postes de direction, comités, jurys de sélection, etc. – soient, eux aussi en amont, représentatifs de la diversité de la société québécoise.** Ces positions sont déterminantes puisqu'elles orientent de façon significative l'offre culturelle et les artistes qui auront la chance d'être diffusé-e-s et/ou financé-e-s.

Certaines configurations actuelles réduisent les chances d'ouverture à des influences et des pratiques diverses : par exemple, le fait que la programmation de chacune des 26 maisons de la culture montréalaises ne dépende que d'un-e seul-e agent-e culturel-le, ou encore le fait que de nombreux comités de sélection pour les demandes de subvention soient majoritairement, voire uniquement, composés de Québécois d'origine canadienne-française. Nous croyons que **plus les instances de décisions seront diversifiées dans la constitution de leur personnel ou des comités, plus les productions artistiques et culturelles le seront également.**



Sur le plan symbolique, cet effort d'inclusion dans les instances décisionnelles est une marque de reconnaissance importante qui donne du crédit et une tribune à des voix que l'on entend peu. Il est aussi, de façon plus concrète, **un levier inestimable pour une plus grande participation de toutes et tous à la vitalité du milieu culturel** (autant en termes d'offre que de demande culturelles).

Meilleures pratiques

Certains acteurs importants du secteur culturel démontrent une volonté d'ouverture à la diversité, parfois suivie de mesures concrètes. Voici des exemples :

- L'équité, incluant la diversité culturelle, est une des priorités stratégiques du Conseil des arts du Canada. Dans leur nouveau modèle de financement, présentement en développement, le Conseil prévoit d'inclure **la diversité culturelle comme critère d'évaluation pour l'obtention d'une subvention**. Il s'agit là d'un réel incitatif financier à prendre des mesures pour une meilleure inclusion de la diversité, autant dans les productions culturelles que dans les conseils d'administration, etc.
- Le Conseil québécois du théâtre (CQT) ou encore de l'Union des artistes (UDA) ont mis en place des **comités de travail se penchant sur les moyens à mettre en œuvre pour être plus inclusifs et représentatifs de la diversité**.
- Le Conseil des arts de Montréal avait élaboré, dès 2006, une **politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts**. Il a également élaboré un plan d'action (2012-2015) pour la diversité dans les arts.
- Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a initié un **chantier « diversité culturelle »** pour réfléchir à une plus grande ouverture et reconnaissance des artistes issu-e-s de l'immigration.
- Le Conseil des arts du Canada s'efforce de former des **comités d'évaluation équilibrés**, c'est-à-dire qui assurent un juste équilibre dans leur composition en matière de pratiques artistiques, de langues, d'origines culturelles, de sexe, d'âge, etc. Ce système décisionnel contribue à des évaluations plus éclairées, à la lumière d'un large éventail d'expériences et de perspectives.
- Les METAs (Montreal English Theatre Awards), qui récompensent chaque année le théâtre anglophone de Montréal, ont établi un nouveau **prix de distinction pour reconnaître un individu, une institution ou production théâtrale démontrant un engagement envers la diversité** et l'inclusion dans la communauté théâtrale.



3.3. Assurer la reconnaissance des pratiques et des expériences des artistes immigrant-e-s

3.3.1. Facilitation de l'accès aux associations professionnelles

Enjeu

La difficulté d'accès des artistes immigrant-e-s aux associations professionnelles se pose de façon systématique. Si l'équivalence des diplômes est déjà bien encadrée au Québec, **les expériences à l'étranger et les types de formation moins traditionnels spécifiquement liés au milieu artistique sont très rarement pris en compte par ces associations.** La formation dans le domaine de la création artistique, comme dans d'autres domaines, n'a pas nécessairement lieu dans des institutions : nombre d'artistes sont autodidactes ; d'autres développent une pratique qui se transmet oralement ; certain-e-s encore ont recours à des cours privés et spécialisés qui n'entrent pas dans un cursus officiel. De plus, les nombreuses expériences à l'étranger peuvent avoir autant, voire plus, de valeur qu'un diplôme en termes d'apprentissage. Il importe donc de **tenir compte de la totalité du parcours d'un-e artiste et des diverses façons d'apprendre qui ont forgé son talent et sa profession.** Les artistes immigrant-e-s qui étaient bien établis dans leur pays d'origine doivent repartir de zéro lorsqu'ils arrivent ici : ils/elles sont considéré-e-s comme des « apprentis », ont de la difficulté à obtenir des contrats et à être reconnu-e-s comme professionnel-le-s. C'est le cas par exemple pour l'entrée à l'UDA qui n'a aucune mesure d'équité mise en place pour accueillir ces artistes venus d'ailleurs et forts d'une expérience de plusieurs années. Ils doivent recommencer ici comme membre stagiaire de l'UDA, c'est-à-dire au même niveau qu'un étudiant finissant d'une école de théâtre qui lui, n'a aucune expérience professionnelle. Si l'égalité est de faire entrer tout le monde par la même porte - comme stagiaire -, l'équité mériterait un processus d'accueil et d'équivalence pour répondre à cette problématique.

Ces obstacles entraînent premièrement la non-représentation des intérêts de ces artistes⁴ et, deuxièmement un accès limité à certains contrats, castings, formations, etc. Ces barrières représentent également, par ricochet, un frein à une représentation équitable de la diversité dans les productions culturelles.

⁴ Cela inclut notamment la protection juridique et syndicale, des conditions de travail et de rémunération minimales, une plus grande visibilité, etc.



Si certaines associations ouvrent timidement la porte aux artistes immigrant-e-s, les procédures et critères qui leur sont réservés ne sont pas énoncés clairement. Il est essentiel que les associations professionnelles fassent **preuve de transparence quant à leur politique d'ouverture à la diversité** et posent des actions concrètes pour joindre les actes à la parole.

Meilleures pratiques

- Le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) et DAM ont signé en 2013 une **entente visant à faciliter la reconnaissance du statut professionnel des artistes en arts visuels ayant immigré**, ainsi que leur intégration socioprofessionnelle à la société québécoise.

3.3.2. Facilitation de l'accès aux subventions

Enjeu

La plupart des subventions offertes aux artistes, aux professionnel-le-s de la culture⁵ et aux organismes culturels sont formatés selon les normes et les réalités du Québec. En conséquence, les artistes et les professionnel-le-s de la culture issu-e-s de l'immigration ont un accès réduit à ce type de financement. Ils ont notamment de la **difficulté à cadrer dans les critères de sélection des subventions**, soit parce que leurs pratiques professionnelles et artistiques d'ailleurs ne sont pas assujetties aux mêmes critères, soit parce que **des critères d'admissibilité basés sur la citoyenneté les éliminent d'emblée**.

Dans le premier cas, le **processus de sélection démontre un manque de souplesse et d'ouverture à des pratiques artistiques méconnues au Québec**, que les jurys ne parviennent pas à évaluer à leur juste valeur. Les réponses à ces difficultés ont donné lieu à l'émergence de subventions dédiées à des communautés spécifiques, notamment pour les communautés ethnoculturelles et les Autochtones. Ce type de programme et de subvention tend à entretenir une certaine forme de mise à l'écart de ces artistes, mais s'avère par ailleurs indispensable pour contrer la discrimination systémique et la difficulté d'accès au financement des artistes de la diversité.

En ce qui concerne l'**élimination systématique de l'accès aux subventions sur la base du statut d'immigration**, l'exemple des éditrices et éditeurs issu-e-s de l'immigration est

⁵ L'emploi de l'expression « professionnel-le-s de la culture » vise à inclure par exemple les productrices/teurs, les éditrices/teurs, les réalisatrices/teurs ou encore les gérant-e-s d'artistes.



parlant : le statut de non-citoyen canadien (bien que résident permanent) d'un-e éditeur/trice ayant fondé une maison d'édition au Québec, employant des Québécois-es et publiant des auteur-e-s québécois-es, autochtones et de la francophonie internationale, empêche la maison d'édition d'accéder à l'agrément des éditeurs⁶, ce qui limite énormément sa capacité de diffusion ainsi que son accès à de nombreuses subventions. Ce cas de figure, que l'on retrouve entre autres chez l'éditeur Mémoire d'encrier, dont le directeur fondateur n'est pas citoyen canadien⁷, limite l'accès des lectrices/teurs québécois-es à la littérature internationale de langue française en même temps que cela entretient la mainmise des éditions françaises dans ce domaine. C'est là un exemple des incohérences qui peuvent porter préjudice à des actrices/teurs très engagé-e-s dans le milieu, qui contribuent au rayonnement de l'industrie québécoise du livre et au dialogue des littératures, de même qu'à la promotion de la langue française, mais qui sont exclu-e-s sur la base de leur statut d'immigration.

Meilleures pratiques

- Avec une volonté partagée de soutenir la création artistique et sa diffusion auprès de la collectivité de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJÎM), le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) s'unissaient en 2013 afin d'offrir diverses mesures de soutien financier dans la région de Montréal. La **mise en œuvre de « Vivacité Montréal »** découle de ce partenariat. Ce programme a pour objectifs de soutenir des projets artistiques qui contribuent à la professionnalisation des créatrices/teurs issu-e-s de l'immigration et des minorités visibles, encourager les initiatives artistiques et littéraires réalisées en collaboration avec les milieux artistiques professionnels de la région de Montréal

⁶ Pour être agréé, il faut être citoyen-ne canadien-ne et avoir résidé au Québec depuis 3 ans. Cela exclut donc automatiquement tou-te-s les nouvelles/eaux arrivant-e-s et les résident-e-s permanent-e-s dans l'attente de leur citoyenneté.

« Est admissible à l'agrément toute personne qui exerce au Québec, pour son propre compte, des activités d'éditeur conformément aux normes et conditions déterminées par le Règlement, qu'elle soit : une personne physique, si elle est de citoyenneté canadienne et domiciliée au Québec OU une société par actions si toutes les actions sont la propriété de personnes de citoyenneté canadienne domiciliées au Québec et si tous ses administrateurs et dirigeants sont des citoyens canadiens domiciliés au Québec OU une société de personnes, si tous ses membres sont des citoyens canadiens domiciliés au Québec. (Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, chapitre D-8.1) ». Ministère de la culture et des communications du Québec, *Agrément des éditeurs*, [En ligne]. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4407#c24809>

⁷ Ironiquement cette même personne, M. Rodney Saint-Éloi a reçu le prix Charles-Biddle du MIDI en 2012.



- et, enfin, encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public montréalais aux œuvres et aux productions artistiques issues de la relève.
- Le Conseil des arts du Canada, en collaboration avec la Financière Sun Life, a lancé en mars 2016 l'initiative *Les arts et la culture accueillent les réfugiés*, un investissement de 200 000\$ qui permet à des organismes artistiques recevant un appui du Conseil de **donner aux réfugiés syriens un accès gratuit à leurs activités** jusqu'au 31 mars 2017.

3.4. Accompagnement et formation des artistes immigrant-e-s

Enjeu

Tout comme les personnes immigrantes en général, les artistes professionnel-le-s immigrant-e-s arrivent au Québec avec une formation et une expérience acquises dans leur pays d'origine. C'est donc moins le manque de compétences professionnelles qui pose problème que la **difficulté pour ces artistes de développer une connaissance globale du fonctionnement du secteur culturel ainsi qu'un réseau de contacts**. Par ailleurs, le langage des demandes de subvention de même que la manière d'intégrer les différents réseaux ne sont pas des terrains familiers pour les personnes immigrantes. Dans leur démarche d'intégration professionnelle, ces artistes ont donc essentiellement besoin d'outils et de ressources pour construire leurs repères et leur carrière. Si les opportunités d'être accompagné-e-s dans cette démarche existent, notamment avec les services offerts par DAM, elles demeurent ni assez nombreuses, ni assez soutenues financièrement et gagneraient à être mieux coordonnées avec les instances gouvernementales.

Meilleures pratiques

- Plusieurs organismes offrent des **services d'accompagnements, de formation ou d'aide au développement de réseaux** pour les artistes issu-e-s de l'immigration : DAM⁸, MAI, YES!, le Regroupement du conte au Québec, etc.
- Dans le même ordre d'idées, un **programme de mentorat artistique professionnel** propulsé par DAM a vu le jour au printemps 2015. Ce programme assure un jumelage d'artistes professionnel-le-s entre, d'un côté, des artistes établi-e-s au Québec et, de l'autre, des artistes de la relève issu-e-s de la

⁸ DAM a accompagné environ 400 artistes et organismes culturels depuis la mise en place du service en 2010.



- diversité en recherche d'intégration des réseaux locaux et nationaux. Près de 60 duos ont déjà été formés en moins d'un an et montrent des résultats surprenants, notamment dans la réciprocité des échanges et de la rencontre des esthétiques.
- Le Conseil des arts de Montréal (CAM) a mis sur pied en 2011-2012, avec le soutien du MIDI et dans le cadre de Défi Montréal, un **programme de stage professionnel dans les entreprises culturelles pour les artistes et travailleuses/eurs culturel-le-s issu-e-s de la diversité** pour leur permettre une première expérience de travail dans leur secteur de compétence. Le CAM a ensuite assumé pour chacune des trois années suivantes à partir de son propre budget les salaires de 5 stagiaires durant 21 semaines. En 2014-2015, deux stagiaires ont pu être ajoutés grâce à la collaboration financière de la CRÉ de Montréal. Plusieurs des stagiaires ont par la suite été embauché-e-s par leur employeur ou ont pu poursuivre leur cheminement professionnel avec une expérience significative en poche.



4. Recommandations

- concernant la sous-représentation de la diversité culturelle dans le secteur culturel

Recommandation 1 :

Mener une étude exhaustive sur la représentation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans le secteur des arts et de la culture, autant dans les productions artistiques et culturelles qu'au sein des institutions et des organismes culturels. Cette étude n'existe pas et doit former le socle de ces travaux.

Recommandation 2 :

Instaurer des politiques et des engagements clairs, au moyen d'incitatifs - financiers notamment - et de mesures d'équité, vis-à-vis de la présence d'artistes, de travailleuses/eurs culturel-le-s et de pratiques artistiques de la diversité dans le secteur culturel, afin d'assurer une représentation équivalente à la diversité de la population québécoise.

Recommandation 3 :

Favoriser la mise en place de systèmes décisionnels (comités d'évaluation, de sélection, de programmation, etc.) qui incluent des personnes *dits* de la diversité culturelle ainsi qu'une vaste gamme d'expertises professionnelles, dans les institutions et les organismes culturels (autant parmi les diffuseurs que parmi celles et ceux qui soutiennent la diffusion).

- concernant la reconnaissance des expériences

Recommandation 4 :

Mettre en place un système d'évaluation comparative, sous forme d'équivalences reconnues, confié par exemple à une commission prise en charge par le CALQ, qui permettrait de tenir compte et d'évaluer à la fois les diplômes mais aussi et surtout les expériences des artistes et des travailleuses/eurs culturel-le-s issu-e-s de l'immigration.



- concernant l'accès aux associations professionnelles

Recommandation 5 :

Faciliter le processus d'accès des artistes immigrant-e-s aux associations professionnelles en amenant ces dernières à ajuster leurs critères d'admission ainsi que la procédure d'évaluation des expériences et des formations artistiques. La recommandation 4 doit être en dialogue étroit avec les associations professionnelles.

- concernant les barrières aux subventions

Recommandation 6 :

Adapter les modalités des demandes de subventions aux réalités de certain-e-s artistes et travailleuses/eurs culturel-le-s immigrant-e-s (expériences antérieures non formalisées, maîtrise partielle de la langue, statut d'immigration, etc.) en les intégrant mieux dans les programmes de subvention existants et en soutenant des programmes spécifiques pour faciliter leur insertion professionnelle dans la société québécoise.

- concernant l'accompagnement et la formation

Recommandation 7 :

Consolider les programmes de soutien et d'accompagnement aux artistes issu-e-s de l'immigration et encourager la mise en place de programmes pour assurer à ces artistes une insertion professionnelle rapide et une connaissance pertinente du milieu des arts et de la culture.

Recommandation 8 :

Consolider et développer le soutien aux organismes de services qui œuvrent à l'accompagnement des artistes *dits* de la diversité culturelle, mais qui le font toujours dans des conditions de financement précaires et inadaptées à la demande croissante de services.

